

**Université Lille 1**  
**IUT « A »**  
**Département Génie Biologique**

**PROFIL de POSTE**  
**PAST POUR LA LICENCE PROFESSIONNELLE**  
**MANAGEMENT DES ORGANISATIONS spécialité « Sécurité et Qualité des Pratiques**  
**de Soins »**

**Support 8015**

**Enseignement :**

- UE4 EC2 (24h cours): gestion du patient : droits, obligations du patient et des structures de santé. Que fait-on quand on a un patient?
- UE10 EC3 (18h cours) : Relations intervenants de soins : quelles sont les structures qui interviennent dans le domaine de la santé? Quelles sont leurs attributions? Comment interagissent-elles entre elles?
- UE4 EC1 (18h cours): Qualité dans les structures de soins : certification, normes,
- UE1 EC1 (16h TD): audit
- UE2 EC3 (4h cours): Loi HPST et implications pour les structures de soins

**Recherche :** Avoir manifesté son intérêt pour la recherche par des publications scientifiques ou équivalentes et intégration effective dans le programme ESTEFE (Economie et Sociologie du Travail, de l'Emploi de la Formation et de l'Education) du Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques (Clersé), UMR CNRS 8019.

**Implication attendue sur le plan organisationnel :**

- participation aux jurys et soutenances de projets tutorés et stages, visites de stages, proposition et suivi de projets tutorés et de stages
- contact avec les entreprises du secteur et en particulier les hôpitaux, cliniques et maisons de retraite
- participation aux activités de récupération de la taxe d'apprentissage auprès des cliniques et maisons de retraite du secteur privé et des industries pharmaceutiques
- implication dans les manifestations faisant connaître la licence

**Profil souhaité :** Professionnel du secteur exerçant des responsabilités dans le domaine de la qualité, des ressources humaines, des relations avec les diverses structures qui interviennent et s'impliquant dans la définition et l'application de la politique générale de sa structure.

Il est également souhaité que son emploi principal lui permette de suivre en temps réel les évolutions de la politique des autorités de tutelle vis-à-vis des établissements de santé.